

Règlements du concours de mesurage des panaches 2018

1. En nouveauté pour 2018, il y aura 4 catégories de prix pour les chasseurs. Cent six (106) prix d'une valeur totale de plus de 20 000 \$ en marchandise seront remis parmi les participants au concours de mesurage des panaches qui auront rempli toutes les conditions obligatoires aux règlements 2018.
 - A) Concours du plus gros panache d'original
 - 1^{er} prix : Arme à feu
 - 2^e prix : Moteur hors-bord Coleman
 - 3^e prix : Arbalète Excalibur
 - B) Tirage au sort parmi les femelles et les veaux
 - 1^{er} prix : Arme à feu Remington Savage modèle 111, 7 mm
 - C) Concours du panache le plus près de la mesure pigée au sort.
 - 0 à 30 pouces : Arbalète Excalibur
 - 30 1/16 à 50 pouces : Arbalète Excalibur
 - D) 100 prix de présences
Prix d'une valeur de 99 \$ chacun
2. Toutes les bêtes doivent être inscrites à l'un des trois endroits suivants avant la date indiquée ici-bas :
 - Gauvin Sport, Pronature, 486, rue Bostonnais, La Tuque, aux heures d'ouverture de ce commerce au plus tard le 26 octobre.
 - Sur place au 276 rue St-Joseph, La Tuque G9X 1K7, le 27 octobre de 13 h à 15 h 59.
 - En ligne au www.festivaldechasse.ca au plus tard le 20 octobre.
3. Le mesurage officiel des panaches s'effectuera le 27 octobre 2018 entre 13 heures et 16 heures au 276 rue St-Joseph, La Tuque G9X 1K7. Tous les panaches inscrits doivent obligatoirement être présentés à l'activité de mesurage pour être éligibles au concours.

Dans le cas des têtes de femelles et de veau, seule la fiche d'enregistrement est obligatoire pour participer au concours. Aucune mesure n'est prise dans la catégorie de tirage au sort de femelle et de veau.

4. Lorsque les participants se présentent à l'accueil du mesurage des panaches, l'abatteur ou son représentant doit présenter :
 - Fiche d'enregistrement du gibier du Gouvernement du Québec (Obligatoire sur place)
 - Deux (2) billets du Festival de chasse achetés en prévente à 25 \$ ou à prix régulier à 30 \$. (Les billets journaliers à 15 \$ ne sont pas admissibles pour tous les concours.)
5. Les deux numéros du billet du festival doivent apparaître sur le coupon d'inscription au concours du mesurage des panaches.
6. Les gagnants seront annoncés le 27 octobre 2018 à la tente du chasseur, rue Lucien-Filion à La Tuque à partir de 18 h.

Un tirage au sort sera fait en cas d'égalité dans les mesures.
7. Les prix des catégories A, B et C doivent être réclamés avant le 30 novembre 2018 auprès du comité organisateur du Festival de chasse.
8. Les prix de la catégorie D sont des prix de présences. **Votre présence est obligatoire** sous le chapiteau du festival pour recevoir votre prix. Un seul membre de l'équipe peut être sur place. Dans le cas où un prix n'a pas été réclamé, le prix sera tiré de nouveau à la fin du tirage.
9. Les prix ne sont ni remboursables ni échangeables.
10. Aucune tête ou panache modifié (taxidermie) ou sur plaque ne sera accepté.
11. Toute fraude sera assujettie à une poursuite. Les décisions du comité organisateur sont finales et sans appel sur toute inscription douteuse.